



Prévention des risques liés à l'amiante en sous-section IV - 2025

 <p>CHRYSTILE-FORMATION Faire évoluer notre savoir-faire</p>	<h3>PERSONNEL ENCADRANT TECHNIQUE OU DE CHANTIER</h3> <h4>Formation de Recyclage</h4>
<p>Prérequis : Parler et écrire le français Avoir satisfait à la visite médicale d'aptitude du port du masque de protection respiratoire. (Certificat à fournir au plus tard le 1er jour)- Avoir suivi une formation préalable de moins de 3 ans. Présentation de l'attestation initiale.</p> <p>Accessibilité aux personnes handicapées : Nous contacter : 06.83.40.89.87</p> <p>Durée de la formation : 7 heures</p> <p>Dates : Nous consulter</p> <p>Lieu : 53000- Laval</p> <p>Horaires : 09H00-12H30 14H00-17H30</p> <p>Tarif : 280€ HT- 336€ TTC (repas et hébergement non inclus.)</p> <p>Délai d'accès à nos formations: Jusqu'à 8 jours avant le début de la formation.</p>	<p>Programme : (susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires) Cette formation répond à l'obligation réglementaire définie par l'arrêté du 23/02/2012 et le décret du 4 mai 2012 pour intervenir sur des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.</p> <p>Contrôle des connaissances : Rappel des propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, Reconnaître les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, Les rapports de repérages existants dans les immeubles bâtis, L'évaluation des risques et les modes opératoires associés Les techniques d'habillage et de décontamination des outils et EPI Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets Les situations d'urgence, la fiche d'exposition des salariés à l'amiante Questionnaire nominatif sous forme de QCM - Corrigés effectués par le formateur</p> <p>Application et compréhension du mode opératoire : Lecture et analyse d'un mode opératoire du stagiaire. Résumé des améliorations apportées depuis la formation initiale</p> <p>Modalités d'évaluation : Test pratique sous forme de QCM : L'évaluation porte sur les aspects théoriques et pratiques. Analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire. Cette évaluation se déroule selon les modalités définies en annexe 4 de l'arrêté du 23 février 2012.</p> 
<p>Formateur/formatrice : Préventeur amiante, expert en polluant des bâtiments.</p> <p>Public : Toute personne intervenant sur des sites susceptibles d'avoir des produits ou des matériaux pouvant contenir de l'amiante et préalablement formé.</p> <p>Effectif : 10 stagiaires maximum</p>	<p>Méthode pédagogique : Présentation PowerPoint. Un support dématérialisé de formation sera remis au stagiaire. Alternance d'études de cas, de mises en situation, d'apports théorique et d'activités de compréhension et d'acquisition. Evaluation des connaissances en fin de session .</p> <p>Objectifs : Maintenir son attestation de compétence à la prévention du risque Amiante SS4. L'arrêté formation à la prévention du risque Amiante du 23/02/2012 prévoit un recyclage à toute personne ayant suivi une formation préalable Amiante SS4 de moins de 3 ans. Mise à jour des évolutions techniques et de la réglementation.</p>
<p>A l'issue de la formation, une évaluation des compétences valide les capacités des participants qui obtiennent ainsi l'attestation de compétence, nécessaire pour intervenir sur des opérations susceptibles de libérer des fibres d'amiante, tel que définie par l'article R4412-139 du code du travail.</p>	

CHRYSTILE-FORMATION : 9, Imp Paul Poisson de Bourvallais 53000 LAVAL – Tel : 06.83.40.89.87 – Mail : contact@chrystile-formation.fr

N° de SIRET : 50305516200021 - Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 53 00772 53 auprès du préfet de région de Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. www.formations-amiante.com